



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense nationale

*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*

*Affaire suivie par : Ivan Maximoff
Tél : 01.71.75.82.68*

Paris, le 17 JUL. 2009
N° 1850/SGDN/ANSSI/SR

**Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information**

à

**Monsieur le directeur de la société Tandberg Telecom AS
Philip Pedersens vei 20
1366 Lysaker
Norway
(à l'attention de Madame Ann Katrine Kolstad)**

Objet : Classement d'un moyen de cryptologie.

Référence : Votre déclaration relative au moyen de cryptologie **Tandberg Codian
Telepresence Server TS8710 et TS7000 series**, enregistrée sous le numéro
0906257.

Monsieur le directeur,

J'atteste par la présente que le moyen de cryptologie désigné dans votre déclaration en référence relèvent de la catégorie 3 de l'annexe 2 au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder librement aux opérations de transfert vers un État membre de la Communauté européenne et d'exportation vers un État tiers de ce moyen de cryptologie.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité de ce moyen de cryptologie ou une recommandation de la part de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Recevez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Patrick PAILLOUX
Directeur général